

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 février 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 février 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de la consolidation de la paix

En ma qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de la consolidation de la paix, j'ai le plaisir de vous communiquer le rapport de la visite que j'ai entreprise à Bangui du 11 au 14 février 2020.

Je reste à la disposition du Conseil de sécurité pour lui apporter tout complément d'information ou toute précision nécessaire. La Commission continuera d'accompagner la République centrafricaine et d'informer le Conseil des faits nouveaux intéressant la consolidation de la paix, selon qu'il conviendra.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président de la formation République centrafricaine
de la Commission de la consolidation de la paix
(Signé) Omar **Hilale**



Annexe à la lettre datée du 20 février 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de la consolidation de la paix

Visite du Président de la formation République centrafricaine en République centrafricaine

11-14 février 2020

1. En ma qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de la consolidation de la paix, je me suis rendu à Bangui du 11 au 14 février 2020. Des représentants du Bureau d'appui des Nations Unies et de la Division des affaires électorales m'ont accompagné durant cette visite. La Représentante permanente de la République centrafricaine auprès des Nations Unies m'a également accompagné. Comme convenu dans le cahier des charges, cette visite avait pour objectifs d'étudier comment la Commission de la consolidation de la paix pourrait concourir aux préparatifs et à l'organisation des élections de 2010-2021 et permettre de recenser les obstacles en la matière, notamment en termes de mobilisation des ressources ; d'examiner les faits nouveaux relatifs à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ; et d'appuyer la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, en s'attachant en particulier aux éléments concernant l'état de droit.

2. Durant ma visite, j'ai rencontré le Président de la République, Faustin-Archange Touadera, le Premier Ministre, le Ministre de l'administration du territoire de la décentralisation et du développement Local, le Ministre du plan, la Présidente de la Cour constitutionnelle, la Présidente de l'Autorité nationale des élections, le représentant de l'Union africaine, la représentante de l'Union européenne et des représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, ainsi que des responsables de haut niveau de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et plusieurs autres membres du corps diplomatique.

Possibilités et difficultés présentées par le processus électoral de 2020-2021

3. Les réunions que j'ai eues à Bangui m'ont donné quelques indications intéressantes sur le processus des élections présidentielle, législatives et locales prévues pour 2020-2021. Je suis convaincu que la République centrafricaine se trouve à un tournant et que le succès de ces élections est déterminant pour une paix et une stabilité durables. Elles devront respecter le calendrier constitutionnel établi par la Cour constitutionnelle et être inclusives, crédibles, transparentes et pacifiques. Tout autre scénario pourrait se solder par un vide au niveau du pouvoir politique en fin d'année, remettant ainsi en cause la perspective de la mise en œuvre de l'Accord, menaçant les acquis socioéconomiques et en matière de sécurité dans l'ensemble du pays, et favorisant les saboteurs de la paix.

4. Tous mes interlocuteurs, notamment le Président de la République, le Premier Ministre et les ministres du Gouvernement, la Présidente de l'Autorité nationale des élections et la Présidente de la Cour constitutionnelle, ainsi que des représentants de la société civile et des femmes parlementaires, se sont déclarés fermement attachés à la tenue d'élections inclusives, crédibles, transparentes et pacifiques dans le respect du calendrier constitutionnel. Malgré des retards, le Code électoral a été adopté en 2019, et un comité stratégique chargé des élections est désormais établi (lequel a joué un rôle clef lors des précédentes élections). Le Premier Ministre m'a dit que le Gouvernement a dépensé 2 millions de dollars au titre des préparatifs électoraux et

s'apprête à en dépenser encore un million, ce qui permettra à l'Autorité nationale des élections de déployer du personnel au-delà de Bangui. On a commencé à dresser la carte des bureaux d'inscription des électeurs et à recenser les bureaux de vote en novembre 2019. Toutefois, l'établissement de cette carte a posé un problème dans les régions orientales du pays, alors que des difficultés en termes d'accessibilité et de sécurité ont entravé une bonne mise en œuvre dans les régions occidentales et centrales. De ce fait, la mise en place effective des bureaux d'inscription des électeurs, prévue pour janvier 2020, ne devrait pas pouvoir commencer avant avril 2020. L'approche de la saison des pluies va certainement soulever des problèmes logistiques supplémentaires. Dans l'intervalle, la Mission recrute le personnel d'assistance électorale nécessaire, après l'adoption du récent mandat de la MINUSCA lui assignant pour tâche de jouer pleinement un rôle d'assistance électorale (voir la résolution 2499 (2019) du Conseil de sécurité).

5. Le problème le plus urgent est de veiller à disposer en temps opportun de ressources propres à assurer l'inscription des électeurs et autres préparatifs de telle sorte que les élections puissent avoir lieu à partir de décembre 2020, conformément aux directives constitutionnelles. L'Union européenne s'est engagée à verser une contribution de 15 millions d'euros (soit environ 17 millions de dollars) au panier de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – panier estimé à 41,8 millions de dollars. À ce jour, le PNUD a dépensé 1,5 million de dollars et le Gouvernement de la République centrafricaine, lui, en a déjà dépensé 2. Le déficit est approximativement de 20 à 21 millions de dollars. Des dépenses urgentes sont nécessaires pour le financement d'importantes opérations permettant d'assurer l'inscription des électeurs, pour l'établissement de bureaux locaux de l'Autorité nationale des élections et pour l'achat de matériel destiné à ladite inscription. Cette dernière doit être achevée d'ici juillet 2020 au plus tard pour que l'établissement des listes électorales soit mené à bien avant l'échéance de décembre 2020 fixée par la Constitution pour le premier tour de l'élection présidentielle. La Cour constitutionnelle, gardienne de la constitutionnalité du processus électoral, et le Haut Conseil de la communication, qui jouera un rôle clef dans le contrôle des discours de haine et de la propagation de fausses nouvelles et, d'autre part, réglera l'accès des médias durant la campagne électorale, ont également besoin d'un soutien financier.

6. Lors de mes discussions avec le représentant de l'Union africaine et certains représentants de ses États membres (le Soudan, le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Angola), nous sommes tombés d'accord sur le fait que l'appui accordé aux pays voisins et de la région dans le cadre des élections précédentes avait été décisif pour leur bonne organisation, et qu'un soutien politique et financier du même ordre, ainsi qu'une assistance technique, devrait être disponible dans le cadre du processus électoral actuel. Je comprends que certains pays de l'Union africaine ayant accordé leur appui à la République centrafricaine lors des élections passées souhaitent obtenir plus d'éclaircissements sur les besoins électoraux du Gouvernement centrafricain afin d'envisager de renouveler leur soutien. Le représentant de l'Union africaine a également souligné que les prochaines élections posaient un problème pour les régions non sécurisées de la République centrafricaine, notant que, si la tenue d'élections crédibles et sûres représentait un immense défi dans ces régions, le coup d'arrêt porté au processus électoral ne ferait qu'intensifier les problèmes.

7. De plus, l'insuffisance des ressources et des capacités du Gouvernement, en particulier dans les régions frontalières, ainsi que la difficulté d'assurer la sécurité des élections, devrait poser de grandes difficultés risquant de porter atteinte à l'inclusivité des élections et à la participation équitable de tous les segments de la société. La MINUSCA a achevé un projet de plan de sécurité pour les élections et travaille à sa version définitive avec des parties prenantes nationales. Dans un tel

contexte, le fait de garantir l'inclusion des femmes au processus électoral est d'une importance primordiale. Lors de ma rencontre avec des femmes parlementaires, j'ai été heureux d'apprendre comment les ressources du Fonds pour la consolidation de la paix leur avaient permis de sensibiliser la population féminine au processus électoral et de renforcer leurs capacités en conséquence dans leurs circonscriptions. Le Code électoral actuel ne prévoit aucune disposition permettant à des réfugiés de voter. Le Président de la République comme le Premier Ministre m'ont assuré qu'ils avaient à cœur de résoudre ce problème et qu'ils avaient donné pour instruction aux responsables de l'Autorité nationale des élections et autres parties prenantes concernées de faire des propositions en vue du respect du droit de vote des réfugiés. La Présidente de la Cour constitutionnelle m'a dit qu'un simple amendement du Code électoral, au moyen de ce qu'elle a présenté comme une « loi rectificative », laquelle pourrait se limiter à un ou deux articles, suffirait à jeter les bases juridiques du droit de vote des réfugiés. Elle a expliqué que, sachant que les dernières élections avaient eu lieu dans une situation extrêmement fragile, les autorités avaient été en mesure de promulguer des décrets accordant le droit de vote à différents groupes. À présent, un an après la signature de l'Accord, la République centrafricaine devrait pleinement respecter les procédures légales et ne pourrait pas adopter de réglementations particulières.

8. En conclusion, malgré les faits positifs intervenus au regard de la paix et de la sécurité depuis la tenue des dernières élections, celles de 2020-2021 ont lieu dans des conditions difficiles. Les capacités de la MINUSCA sont plus limitées que celles dont elle disposait lors des dernières élections ; de lourds déficits de financement et de capacités, ainsi que des problèmes de sécurité, vont subsister alors que les attentes électorales de la population sont bien plus grandes. Une fois les élections tenues, la mise en place de dispositifs adéquats de règlement des différends sera essentielle pour préserver la légitimité et la crédibilité du processus électoral. La communauté internationale aura donc besoin de rester vigilante et de maintenir la position unie qui est la sienne en faveur de la République centrafricaine, durant et après les élections. J'ai l'intention d'utiliser le rôle fédérateur de la Commission de la consolidation de la paix dans les mois décisifs à venir pour continuer à donner des informations et à faire connaître les faits nouveaux du processus électoral. Pour ce qui est du financement des élections, une action urgente est nécessaire et j'ai l'intention de contacter tous les partenaires de la République centrafricaine pour les encourager à contribuer au panier de fonds du PNUD. La communauté internationale ne peut pas permettre qu'un déficit de financement exacerbe les risques de retomber dans un conflit, après tous les investissements réalisés pour la paix en République centrafricaine au cours des dernières années.

Situation politique et économique et conditions de sécurité au premier anniversaire de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine

9. Un an après sa signature, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine tient encore. Tous mes interlocuteurs centrafricains ont déclaré leur engagement à l'égard de sa mise en œuvre. La présence de tous les dirigeants des groupes armés, à l'exception de Nourredine Adam qui s'est fait représenter, à l'occasion du premier anniversaire a également suscité des espoirs concernant l'avenir de l'Accord. Les violences ont diminué grâce à l'action vigoureuse de la MINUSCA et semblent, pour l'essentiel, n'avoir lieu désormais qu'entre groupes armés. Malgré toutes les difficultés rencontrées, les textes législatifs sur la décentralisation, le statut des anciens chefs d'État et les partis politiques ont été élaborés et devraient être adoptés en février 2020 lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale, alors que l'amélioration de la situation économique est

palpable à Bangui, où la violence est considérablement retombée au cours de l'année écoulée. Accentués par les retombées incertaines du retour au pays des anciens présidents de la République, François Bozizé et Michel Djotodia, les risques d'instabilité politique subsistent. Cependant, le Président de la République en exercice leur a tendu la main, ainsi qu'aux autres anciens présidents et premiers ministres, dans un esprit de réconciliation, d'où une moindre perception du risque. Néanmoins, le contrôle limité qu'exerce l'État sur le territoire de la République centrafricaine, la persistance des groupes armés, en particulier dans le centre et l'est du pays, les revendications profondes de la population avivées par des années de conflit et le niveau extrêmement faible des indicateurs de développement humain sont le signe qu'il faut continuer à suivre de très près l'évolution de la situation en République centrafricaine au cours des années à venir.

10. Lors de mes conversations avec les acteurs de la société civile et les femmes parlementaires, j'ai été informé du mécontentement suscité auprès de la population par les lenteurs de la mise en œuvre du processus de paix. Les retards enregistrés par la création et le déploiement d'unités mixtes spéciales risquent de donner une plus grande marge de manœuvre aux groupes armés et aux milices. Ils pourraient également conduire la population à se détourner de l'Accord, alors qu'elle se plaint déjà du fait d'avoir été exclue de son processus de mise en œuvre et à l'idée de voir des éléments des groupes armés être intégrés aux unités mixtes spéciales, d'autant que ces dernières ne sont pas encore devenues suffisamment opérationnelles pour limiter les violences liées à la transhumance et mettre en place les conditions propices au développement. J'ai reçu des informations préoccupantes concernant la persistance de diverses formes d'agressions commises en toute impunité à l'encontre de femmes, notamment des violences sexuelles dans les régions frontalières. Les risques associés à la transhumance exacerbent les menaces pesant sur les populations locales et en particulier les femmes, et j'ai été heureux d'apprendre que le Fonds pour la consolidation de la paix s'emploie à résoudre ce problème régional important. En attendant, nous avons été informés de la polarisation ethnique croissante et de la prolifération des discours de haine dans l'ensemble du pays. La situation de la MINUSCA demeure problématique, étant donné ses ressources limitées et ses contraintes opérationnelles dans un environnement si difficile. De plus, si la mise en examen récente d'anciens chefs de milices pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité a bénéficié d'un large écho et a été saluée, il reste cependant beaucoup à faire pour aider les populations à accéder à la justice et commencer à dissiper les ombres menaçantes du conflit récent. Du fait de l'insécurité généralisée et des moyens insuffisants dont dispose l'État, notamment pour assurer le contrôle de la situation, les populations locales ne bénéficient pas équitablement des dividendes de la paix et du développement. Pour toutes ces raisons, étant donné que l'Accord est la seule solution qui s'offre pour aboutir à la paix et à la stabilité, la communauté internationale devrait prendre conscience que la paix est très fragile et que son maintien exige un appui cohérent et systématique.

11. Lors de mes réunions avec les représentants de l'Union africaine et de ses États membres, nous avons eu l'occasion d'examiner de manière approfondie la situation régionale et les relations entretenues par la République centrafricaine avec ses voisins. J'ai été heureux d'apprendre que les relations entre l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Organisation des Nations Unies en République centrafricaine étaient considérées comme un « partenariat modèle ». Mes interlocuteurs m'ont dit que ces relations s'appuyaient sur une communication stratégique constante entre ces organisations, l'ONU fournissant une assistance logistique et technique aux efforts de médiation menés par l'Union africaine et la CEEAC dans l'ensemble du pays. La présence de groupes armés près des frontières de plusieurs pays voisins et les violences frontalières qui en

résultaient ont été citées parmi les problèmes majeurs rencontrés. Les représentants de plusieurs États membres de l'Union africaine ont fait valoir que l'embargo sur les armes n'empêchait pas les milices d'y avoir accès et souligné qu'il fallait continuer de réfléchir à la manière de contrôler et de limiter leur circulation. Ce qui est encourageant, c'est que nous avons appris que la tenue d'une commission mixte avec le Soudan avait été décidée et que les ministres des affaires étrangères s'employaient à convenir d'une date, alors que la tenue de la commission mixte avec le Tchad avait eu lieu récemment. Cette évolution contribuera en principe à améliorer les conditions de sécurité aux frontières de la République centrafricaine. Le Gouvernement centrafricain et la communauté internationale devront redoubler d'efforts sur plusieurs fronts pour que l'Accord conserve toute sa pertinence, en particulier en termes de sécurité, parallèlement au rétablissement de l'autorité de l'État ainsi qu'à la fourniture de services de base. Les populations ont besoin de percevoir que la situation s'améliore dans leur vie quotidienne et, par ailleurs, de jouir des dividendes de la paix. Il faudra également résoudre avec fermeté le problème posé par les fauteurs de troubles.

Mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix

12. Il est clair que la viabilité de l'Accord sera fonction, en fin de compte, des dividendes en matière de paix et de développement qu'il permettra à la population de recueillir. Telle était la logique sous-jacente du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, et sa mise en œuvre aura une incidence considérable sur la durabilité de la paix. Nous avons discuté avec le Ministre du plan de plusieurs faits intervenus dans des domaines relatifs au Plan, tels que l'adoption de plans-cadres pour la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et la politique sectorielle de la justice. Toutefois, le rythme de la mise en œuvre du Plan reste lent. Cela est dû en partie à la capacité d'absorption et d'exécution de l'État, en particulier hors de la capitale, et en partie également à la complexité du Plan, qui exige une forte coordination entre les partenaires concernés et avec le Gouvernement. Le processus de mise en œuvre du Plan ne semble pas non plus être synchronisé comme il convient avec celui de l'Accord. Le pays doit encore relever le défi posé par une meilleure synchronisation de ces deux cadres. Lors de mes réunions avec les représentants de la Banque mondiale, nous avons étudié de plus près le nouveau partenariat entre la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine à Birao, où l'Union africaine et la CEEAC travaillent avec la Banque mondiale pour établir les types de dividendes à recueillir en termes de paix et de développement si un accord de paix est conclu en coordination avec l'Organisation. Alors qu'aucun résultat tangible n'a encore été obtenu, cette coopération semble constituer, si elle aboutit, un modèle émergent efficace et propre à contribuer stratégiquement à la viabilité des accords de paix locaux.

13. La Commission de la consolidation de la paix attache une grande importance aux efforts visant à renforcer l'état de droit en République centrafricaine, condition *sine qua non* pour la paix et une réconciliation durable, et suit de très près l'évolution de la situation à cet égard. Durant la session criminelle, la récente condamnation de cinq anciens miliciens, prononcée par la Cour d'appel de Bangui pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, n'est pas seulement la preuve manifeste que les efforts déployés dans la lutte contre l'impunité et en faveur de la justice commencent à répondre par des résultats tangibles aux attentes de la population en matière de justice, mais donne aussi une idée précise du type de dividende de la paix dont la population a besoin avant de faire face à des décennies de doléances. Depuis 2015, les sessions criminelles ordinaires sont largement suivies à la radio, d'où une confiance grandissante à l'égard du système de justice formel (confiance dont le taux

est passé de 22 % en 2017 à 50 % en 2018)¹. D'autres faits sont intervenus qui traduisent une évolution positive : l'approbation par le Gouvernement de la politique nationale relative au secteur de la justice pour 2020-2024 et la première réunion de son comité directeur permettront à la République centrafricaine de mettre en œuvre des réformes structurelles dans un cadre global au bénéfice tant de l'État que de ses partenaires financiers, ainsi que le recrutement, la formation et le déploiement de forces de sécurité intérieures (police et gendarmerie) et de personnel pénitentiaire, la mise en place d'une politique relative à la police de proximité et l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi sur l'aide juridictionnelle et les consultations d'aide juridique fournissant des services de justice à la population. Tous les éléments qui viennent d'être cités ne contribuent pas seulement au renforcement de l'État, mais ont une incidence directe sur la population, ce qui favorise ainsi une paix durable. En outre, la version définitive du projet de loi portant création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation a été mise au point à l'issue de consultations menées à l'échelon national et transmise au Président de la République le 22 janvier.

14. Je suis heureux d'apprendre que les problèmes de justice et de sécurité font actuellement l'objet d'un examen et que tout ce qui vient d'être évoqué bénéficie du soutien de l'Organisation des Nations Unies, et note l'aide de 8,5 millions de dollars allouée depuis 2016 par le Fonds de consolidation de la paix au titre des processus de justice et de réforme transitionnelles et du recrutement des membres de la police et de la gendarmerie. J'ai été informé que l'aide accordée depuis 2016 par le Fonds au titre de l'état de droit a joué un rôle essentiel dans ce domaine particulièrement sensible et a exercé un effet catalyseur sur l'engagement d'investissements supplémentaires dans ce secteur. Nous notons également le manque persistant de financement, en particulier au niveau des priorités que constituent la justice et la sécurité à l'approche des élections (déploiement de forces intérieures de sécurité ; tribunaux mobiles pour rendre la justice et permettre que chacun puisse s'inscrire comme électeur ou candidat) ainsi qu'en matière d'appui au système judiciaire ordinaire en difficulté en vue de la tenue de sessions criminelles supplémentaires.

15. Des difficultés persistent. Les groupes de femmes et de la société civile avec lesquels j'ai parlé ont insisté sur le fait que, malgré tous ces efforts, la plupart de la population ne bénéficie pas encore des dividendes de la paix en termes d'accès à la justice. L'impunité continue de régner, alors que des abus importants et des violations des droits de la personne considérables continuent d'être commis, notamment dans les zones périphériques. Si la nature globale de la politique nationale relative au secteur de la justice pare, de manière importante, à la fragilité du secteur de la justice et du système judiciaire, elle pose aussi des problèmes de mise en œuvre et d'absorption à un Gouvernement qui souffre déjà d'un manque persistant de financement et de ressources humaines. Il sera essentiel que la communauté internationale vienne en aide à la République centrafricaine tout au long de la phase de mise en œuvre de la politique engagée, afin d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain. Les retards enregistrés dans la mise en place de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation ont par ailleurs fait l'objet d'accusations de la part de certains groupes armés.

16. Certes, la Cour pénale spéciale est saisie de plusieurs affaires qui en sont au stade de l'instruction, le bureau d'enregistrement est quasiment opérationnel et les procès devraient s'ouvrir en 2021, mais un manque de financement subsiste néanmoins étant donné le budget annuel de la Cour qui s'élève à 13 millions de dollars, dont l'essentiel est couvert par la MINUSCA. La Commission a été régulièrement informée des problèmes importants qui se posent à la Cour, qu'il s'agisse des ressources suffisantes à trouver, des magistrats internationaux à nommer,

¹ Voir www.peacebuildingdata.org/sites/m/pdf/CAR_Poll4_Engl_Final.pdf.

du personnel de soutien à recruter ainsi que des capacités et du fonctionnement de la justice nationale et des établissements pénitentiaires hors de Bangui à améliorer. Le recrutement de magistrats internationaux – dont la présence est requise par la loi et nécessaire pour le développement des activités judiciaires de la Cour – est un élément fondamental. Si la Cour veut parvenir à des résultats concrets dans le cadre de son mandat quinquennal, le détachement de magistrats qualifiés auprès de la Cour sera indispensable. Il importera de veiller à ce que, malgré les difficultés présentées par le climat politique et les conditions de sécurité ainsi que les défis que soulèvent les prochaines élections, les acquis récents dans le secteur de l'état de droit soient préservés et mis à profit, afin de tendre vers une paix et une stabilité durables. Il est important de maintenir notre appui politique et financier collectif au renforcement du système judiciaire dans son intégralité.

Observations finales

17. La République centrafricaine est aujourd'hui à un tournant décisif. Malgré les risques et les difficultés, le manque de capacités et de ressources ainsi que la présence de celles et ceux qui veulent nuire à l'Accord, je forme l'espoir que la paix durable et la réconciliation resteront à notre portée. Tous les segments de la société comprennent que l'Accord est la seule solution viable et sont fermement engagés à assurer sa mise en œuvre. Un engagement ferme a aussi été pris en vue du bon déroulement des élections dans le respect du calendrier constitutionnel. Toutefois, un tel résultat nécessitera notre attention soutenue et notre soutien indéfectible. La diminution des violences sur l'ensemble du territoire centrafricain depuis la signature de l'Accord atteste que ce dernier est efficace. Cependant, aux fins de résultats durables, les populations de tout le pays doivent commencer à voir des changements dans leur vie quotidienne, depuis l'accès à la sécurité et à la justice jusqu'à de meilleurs moyens de subsistance.

18. Il importe que le système des Nations Unies, bien qu'opérant dans un contexte difficile, continue de tendre vers une meilleure coordination et une meilleure intégration à l'appui de la République centrafricaine, tant en son sein qu'avec ses partenaires clefs – en particulier le Gouvernement, l'Union africaine, la CEEAC et la Banque mondiale. Si de nombreux enseignements peuvent être tirés de l'expérience de la consolidation de la paix en République centrafricaine, tous les efforts entrepris en commun doivent être soutenus. À ce stade décisif, notre priorité absolue devrait être de nous rassembler afin de fournir un soutien unifié, à la demande des autorités de la République centrafricaine, aux fins de la bonne organisation d'un processus électoral inclusif, crédible, transparent et pacifique. Dans l'intervalle, nous devons trouver des méthodes réalistes, pragmatiques et pratiques de mettre les besoins et les intérêts des populations locales au cœur de la mise en œuvre de l'Accord, de sorte qu'elles puissent bénéficier des dividendes de la paix et du développement. Si nous ne nous rassemblons pas pour aider la République centrafricaine et sa population à tendre vers ces deux priorités, nous courons le risque de perdre, demain, les gains considérables de l'année écoulée.

19. Enfin, je tiens à réitérer le besoin urgent de financement pour les élections. La communauté internationale ne peut pas se permettre une rechute en République centrafricaine ; et le succès des prochaines élections sera déterminant pour la stabilisation du pays. Par conséquent, j'exhorte tous les États Membres à envisager d'apporter une contribution au panier de fonds du PNUD, à leur meilleure convenance, afin de faciliter les préparatifs de ces élections.